

État des lieux de la coopération en Ile-de-France

par Marielle de Miribel
Vice-présidente du GIF

La journée organisée par le GIF (Groupe Ile-de-France de l'ABF) sur le thème de la coopération en Ile-de-France a rassemblé 91 personnes le 26 janvier dernier, à la médiathèque d'Issy-les-Moulineaux. Cette journée de réflexion s'agencait de façon logique : la matinée était consacrée aux agences institutionnelles, leurs réussites et leurs difficultés de fonctionnement, tandis que l'après-midi réunissait en table ronde l'ensemble des associations existant en région Ile-de-France, autour du thème « raison et passion ».

Jacqueline Ayrault, qui ouvrait la journée, a dressé un panorama des instances de coopération en Ile-de-France : en matière de lecture publique, en sus de la BPI, établissement national, et de la médiathèque de la Villette, la région compte quatre BDP sur huit départements, plus de 400 bibliothèques (Ville de Paris incluse), mais pas d'agence de coopération, ni de centre régional des lettres. Pourquoi n'y a-t-il pas ou plus d'agence de coopération en Ile-de-France ? Parce que l'AC2L a déposé son bilan en 1992. La

deuxième partie de la matinée était consacrée à la présentation très concrète de plusieurs agences régionales de coopération et de certains points critiques de fonctionnement :

– difficultés de financement, puisque dès l'année 1990, les agences devaient se passer du soutien de l'État et s'auto-financer, avec le support indispensable du conseil régional ;

– divergences d'objectifs entre les financeurs et les professionnels, illustrées magistralement par Huguette Rigot,

ancienne présidente de l'AC2L en un humoristique tableau de la notion de « mission » ;

– problèmes de représentativité des membres d'une agence de coopération, d'une part parce qu'on retrouve souvent les mêmes personnes sous plusieurs casquettes, et que d'autre part, les personnalités élues sont souvent des chefs d'établissement, entérinant des décisions de mise en réseau des compétences ne correspondant pas en tous points aux demandes formulées par le personnel de ces mêmes bibliothèques. Quelles sont donc les réalisations les plus évidentes de ces agences de coopération ? En premier lieu, un souci de mise en valeur du patrimoine, qui se traduit par des réalisations d'inventaires, des expositions ou des actions de formation. Puis, la mise sur pied d'un catalogue partagé, ou bien la réalisation d'un bulletin de liaison. Toutes actions, lourdes à mettre en place et à gérer, qui renvoient dans un deuxième temps à la mise en place de

collaborations plus ponctuelles et collées aux besoins des bibliothèques du réseau considéré.

Quels sont pour les bibliothèques les besoins d'un réseau de coopération ? Ces questions ont été débattues lors de la table ronde de l'après-midi, menée par Marie-Charlotte Delmas, elle-même présidente de Bib Sud (92). Sous le terme générique de raison et passion, les différentes associations de coopération de la région ont exprimé à travers leurs activités les besoins réels des bibliothécaires de terrain :

– d'abord un lieu de rencontre et de confrontation des pratiques quotidiennes ;
– une bourse d'échange d'expositions, de cycles d'animations ;
– une conservation partagée des collections de périodiques, afin de mieux gérer ces précieux mètres carrés ;
– enfin des comités de lecture thématiques, donnant lieu peu à peu à des fonds thématiques...

De ce foisonnement d'énergies, de réseaux, de militantisme associatif présents en Ile-de-France, on ne peut que retenir une impression d'activité souterraine parfois désordonnée : il n'y a en effet, en Ile-de-France, aucune instance institutionnelle fédératrice de ces initiatives. Peu à peu, se mettent en place des associations de bibliothèques départementales : Bib Sud, déjà citée, Cible 95, Val Media 94, la dernière née... Car il apparaît à l'usage que la taille idéale des organismes de coopération pour les bibliothèques d'Ile-de-France se situe à l'échelon plutôt départemental que régional. Mais le GIF, un des groupes régionaux de l'ABF, peut-il, et doit-il assumer les fonctions fédératrices de ces associations départementales, au sein de l'Ile-de-France, et faire peser sur une structure associative bénévole des charges qui incombent d'ordinaire à des structures administratives ?